

Organisme de formation agréé	IFE by Abilways
Sujet/titre de la formation	IORP II
Public/groupe cible	<ul style="list-style-type: none"> •Directeurs du personnel • HR Managers • Compensation & Benefits Managers • Juristes et conseillers juridiques • Compliance Officers • Fiscalistes • Actuaires • Product Managers • Account Managers • Asset Managers • Risk Managers • Directeurs et Product Managers Vie Entreprise • Avocats • Consultants
Planning :	
Date(s)	02/10/2019
Heure(s) de début et de fin	8h45 – 16h45
Durée	6h
Lieu(x)	Bruxelles
Nombre d'heures (points) de formation éligibles dans le cadre de la formation permanente des compliance officers	6
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les nouveautés apportées par la loi IORP II du 11/01/2019 - Maîtriser les évolutions sur votre pratique
Résumé du contenu	<p>8h45 Accueil des participants 9h00 Allocution du Président de séance 9h05 Système de gouvernance : que devez-vous mettre en place ? — Quelles sont les différences entre la réglementation sociale et la réglementation prudentielle ? — Quel système de gouvernance efficace et proportionné instaurer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les personnes en charge de la gestion d'une IRP ? • Quelle est la structure de contrôle interne ? Procédures administratives et comptables, cadre de contrôle interne, dispositions appropriées en matière de reporting à tous les niveaux de l'IRP,

	<p>fonction compliance, externalisation, mesures raisonnables (élaboration de plans d'urgence) ...</p> <ul style="list-style-type: none">• Quel contrôle par l'autorité prudentielle de l'organisme ? <p>— Quelle politique mettre en place pour la gestion des risques ?</p> <p>— Quels changements pour les fonds de pension transfrontaliers ?</p> <p>Henk Becquaert 10h00</p> <p>Quelles sont les conséquences pratiques de IORP II pour les fonds de pension ?</p> <p>— Quelles modifications requises dans le fonctionnement et la gouvernance des fonds de pension ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les nouvelles fonctions à mettre en place et comment les combiner avec les fonctions existantes ?• Que doit prévoir la politique concernant la gestion des risques ? Comment l'appliquer dans la pratique ?• Comment mettre en place une évaluation interne des risques conforme à la directive IORP II ?• Que doit prévoir la politique de rémunération ? À qui s'applique-t-elle ?• Quels documents de gouvernance doivent être adaptés ?• Quelle est la date ultime pour mettre ceci en oeuvre ? <p>— Quels autres points d'attention concernant le fonctionnement et la structure du fonds de pension ?</p> <p>An Van Damme Avocat CLAEYS & ENGELS 11h00 Café Networking 11h15</p> <p>Quelle transposition au niveau de la communication ?</p> <p>— Quel est l'état actuel des obligations en matière d'information en droit belge ?</p> <p>— Quelles sont les guidelines au niveau EIOPA ?</p> <p>— Que prévoit la loi IORP II en matière d'information ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les nouvelles informations à fournir en droit belge ?• Quelles différences entre assureurs et fonds de pension ? <p>— Dans quel délai faut-il fournir ces informations ?</p> <p>Corinne Merla Avocat Associé YOUNITY 12h00 Session de questions/réponses 12h15 Lunch 13h45</p> <p>Quelle transposition au niveau des fonds de pension paneuropéens ?</p> <p>— Activités transfrontalières : quelles nouvelles exigences ?</p> <p>— Transfert transfrontalier : quelles nouveautés procédurales ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans quelles situations vous trouvez-vous ?• Que devez-vous faire ? <p>— Point de vue pratique : exemples concrets</p> <p>Lut Sommerijns Pensions Partner - Spécialisée en droit des pensions et anti-discrimination VVEW ADVOCATEN</p>
--	---

	<p>14h30 Comment intégrer des critères ESG dans les investissements ? — De quoi s’agit-il ? — Comment évaluer au mieux les risques ? — Quelle gestion des risques ? — Quels sont les risques à assurer, même en cas de non-investissement ? — Comment mettre en place une bonne politique ESG ? • Quelles pistes de réflexion ?</p> <p>Ophélie Mortier Stratégiste Investissements responsables DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT (DPAM)</p> <p>15h15 Café Networking 15h30 Panel de discussion Comment les professionnels vont-ils mettre cela en pratique ? — Fonction compliance — Fonction actuarielle — Fonction risk management — Fonction auditeur interne</p> <p>Corinne Merla Avocat Associé YOUNITY</p> <p>Philippe Demol Technical & Strategic Adviser INSTITUT DES ACTUAIRES EN BELGIQUE</p> <p>16h30 Session de questions/réponses</p> <p style="text-align: center;">16h45 Clôture de la formation par le Président de séance</p>
Forme	<input checked="" type="checkbox"/> De type classique (avec présence physique) <input type="checkbox"/> Enseignement à distance
Matériel de cours	<input type="checkbox"/> Syllabus <input checked="" type="checkbox"/> Slides <input type="checkbox"/> Livres <input type="checkbox"/> Documents <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Contenu de la formation Merci d’identifier sous le point 3 de la	<p style="text-align: center;">B 3 et B 7</p>

<p><i>communication FSMA_2018_05 du 8 mai 2018 le numéro du ou des thèmes qui sera (ont) abordé (s) lors de la formation, et de le(s) retranscrire dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p> <p><i>Pour tout contenu de formation relatif au point C de la communication susmentionnée, une justification du thème et du lien et intérêt de ce dernier pour les compliance officers doit être fourni dans l'espace prévu à cet effet, à la droite du présent tableau.</i></p>	
<p>Formateur(s)/orateur(s), ainsi que leur profession</p>	<p>Henk Becquaert, Membre du Comité de direction, FSMA</p> <p>An Van Damme, Avocat, CLAEYS & ENGELS</p> <p>Corinne Merla Avocat Associé YOUNITY</p> <p>Lut Sommerijns Pensions Partner - Spécialisée en droit des pensions et antidiscrimination VWEW ADVOCATEN</p> <p>Ophélie Mortier Stratégiste Investissements responsables DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT (DPAM)</p> <p>Corinne Merla Avocat Associé YOUNITY</p> <p>Philippe Demol Technical & Strategic Adviser INSTITUT DES ACTUAIRES EN Belgique</p>